Département du Var

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune de LA MARTRE

## *Séance du 13 février 2015*

*L'an deux mille quinze et le treize février à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 8

Présents : MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - OLCHOWIK B. - ROUX Luc
Absentes : Mlle GRIGRI Karine - Mmes BOYER M. – HARRIS R.

**Objet de la délibération 15-01**
*Renouvellement convention AIST*

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de renouveler la convention de Service de Santé au travail avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le renouvellement de la convention de Service de Santé au travail avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail,
- autorise le Maire à signer cette convention.

***Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,***

Pour copie conforme,
Le Maire

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture*
*le* 17 FEV. 2015
*et publication ou notification*
*du* 17 FEV. 2015

Département du Var

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune de LA MARTRE

## *Séance du 13 février 2015*

*L'an deux mille quinze et le treize février à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 8

Présents : MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - OLCHOWIK B. - ROUX Luc
Absentes : Mlle GRIGRI Karine - Mmes BOYER M. – HARRIS R.

**Objet de la délibération 15-02**
Travaux d'aménagement forestier par l'ONF

**Le Maire** présente à l'Assemblée l'estimation établie par les services de l'ONF, pour les travaux 2015 d'aménagement forestier, pour un montant de **4 000 € H.T.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ✓ Approuve l'estimation pour les travaux 2015 d'aménagement forestier, pour un montant de **4 000.00 € H.T.**
- ✓ Mandate le Maire pour signer le devis.

***Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,***

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE (83)

Carletti

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture*
*le* 17 FEV. 2015
*et publication ou notification*
*du* 17 FEV. 2015

Département du Var

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune de LA MARTRE

***Séance du 13 février 2015***

*L'an deux mille quinze et le treize février à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 8

Présents : MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - OLCHOWIK B. - ROUX Luc
Absentes : Mlle GRIGRI Karine - Mmes BOYER M. – HARRIS R.

**Objet de la délibération 15 - 03**
*Mise en place de la taxe d'aménagement*

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Le Conseil Municipal décide de reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4%.**

La présente délibération est valable pour une durée illimitée, à compter du 1er janvier 2015. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.
Elle sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département.

***Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,***

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture*
*le* 17 FEV. 2015
*et publication ou notification*
*du* 17 FEV. 2015

Département du Var

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune de LA MARTRE

## *Séance du 13 février 2015*

*L'an deux mille quinze et le treize février à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 8

Présents : MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - OLCHOWIK B. - ROUX Luc
Absentes : Mlle GRIGRI Karine - Mmes BOYER M. – HARRIS R.

**Objet de la délibération 15-04**
*Contrat de maintenance du clocher de la chapelle de Plan d'Anelle*

**Le maire** expose à l'Assemblée que les Ets POITEVIN ont fait une proposition d'entretien du clocher de la chapelle de Plan d'Anelle.

**Elle** précise que celle-ci comprend une visite annuelle avec vérification de l'ensemble du matériel, pour un montant de **125 € H.T.,** pour une durée de 5 ans.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- ✓ décide d'approuver le contrat d'entretien proposé par les Ets POITEVIN ;
- ✓ mandate le Maire pour le signer.

***Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,***
Pour copie conforme,

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

Carletti

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture*
*le* 17 FEV. 2015
*et publication ou notification*
*du* 17 FEV. 2015

Département du Var

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune de LA MARTRE

## *Séance du 13 février 2015*

*L'an deux mille quinze et le treize février à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 8

Présents : MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - OLCHOWIK B. - ROUX Luc
Absentes : Mlle GRIGRI Karine - Mmes BOYER M. – HARRIS R.

**Objet de la délibération 15-05**
*Représentants de la Commune auprès du SYMIELEC VAR*

**Vu** la DCM du 30 novembre 2001, autorisant l'adhésion de la Commune de La Martre au Syndicat Mixte d'Electrificité du Var,

**Le Maire** expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de la Commune au SYMIELEC VAR.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, désigne :

- comme délégué titulaire : M. Jacques BASTIAN
- comme délégué suppléant : M. Guy-Louis GOUYE

***Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,***
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture*
*le* 17 FEV. 2015
*et publication ou notification*
*du* 17 FEV. 2015

Département du Var

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune de LA MARTRE

## *Séance du 13 février 2015*

*L'an deux mille quinze et le treize février à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 8

Présents : MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - OLCHOWIK B. - ROUX Luc
Absentes : Mlle GRIGRI Karine - Mmes BOYER M. – HARRIS R.

**Objet de la délibération 15-06**
*Vérification périodique des installations électriques – Choix du bureau de contrôle*

**Le Maire** rappelle à l'Assemblée que les installations électriques des bâtiments communuax doivent être vérifiés tous les ans.
**Elle** précise que des propositions ont été reçues et que l'offre la plus avantageuse émane du bureau **DEKRA Industrial.** Celui-ci propose un engagement pour 3 ans, pour un montant de **611 € HT par an**.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ✓ **Décide** d'accepter l'offre de **DEKRA Industrial,**
- ✓ **S'engage** auprès de ce bureau pour une durée de 3 ans, à raison d'une vérification annuelle, pour un montant de **611 € H.T. par an**.

***Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,***
Pour copie conforme,
Le Maire

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture*
*le* 19 FEV. 2015
*et publication ou notification*
19 FEV. 2015

Département du Var

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune de LA MARTRE

## *Séance du 13 février 2015*

*L'an deux mille quinze et le treize février à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 8

Présents : MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - OLCHOWIK B. - ROUX Luc
Absentes : Mlle GRIGRI Karine - Mmes BOYER M. – HARRIS R.

**Objet de la délibération 15-07**
*Nomination d'un représentant de la Commune*
*auprès du Syndicat d'Initiative des Hautes Vallées de l'Artuby et du Jabron*

**Le Maire** expose à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Commune au Syndicat d'Initiative des Hautes Vallées de l'Artuby et du Jabron.

Après délibération, le **Conseil Municipal,** nomme **M. Guy-Louis GOUYE** comme représentant de la Commune au Syndicat d'Initiative des Hautes Vallées de l'Artuby et du Jabron.

***Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,***
Pour copie conforme,
Le Maire

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture*
*le* 19 FEV. 2015
*et publication ou notification*
*du* 19 FEV. 2015

Département du Var

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune de LA MARTRE

## *Séance du 13 février 2015*

*L'an deux mille quinze et le treize février à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 8

Présents : MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - OLCHOWIK B. - ROUX Luc
Absentes : Mlle GRIGRI Karine - Mmes BOYER M. – HARRIS R.

**Objet de la délibération 15-08**
*Retrocession de biens par la SAFER*

**Le Maire** rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 29 novembre 2014, le conseil Municipal avait décidé de déposer sa candidature pour l'acquisition de parcelles rétrocédées par la SAFER.
**Elle** précise que cette candidature a été rejetée mais que la commune pourrait tout de même acquérir une parcelle incluse dans le lot. En effet, cette parcelle D472, d'une superficie de 40 m², jouxte le four communal du hameau de Plan d'Anelle.
**Elle** suggère de faire une proposition pour un montant de 500 €.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ✓ **Décide** de proposer d'acquérir la parcelle D472 d'une supeficie de 40 m², pour un montant de **500.00 €.**
- ✓ **Mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

***Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,***
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 Var

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture*
*le* 19 FEV. 2015
*et publication ou notification*
*du* 19 FEV. 2015

Département du Var

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune de LA MARTRE

## *Séance du 13 février 2015*

*L'an deux mille quinze et le treize février à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de* ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part
à la délibération : 8

Présents : MM. BASTIAN J. – BRUN J.-R. – GOUYE G.-L. - HENRY G. – MIVIELLE J.C. - OLCHOWIK B. - ROUX Luc
Absentes : Mlle GRIGRI Karine - Mmes BOYER M. – HARRIS R.

**Objet de la délibération 15-09**
*Nouveaux tarifs EDF*

**Le Maire** informe l'Assemblée que, dans le cadre de la disparition des tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA, et cela conformément à l'article L.337-9 du code de l'énergie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation, une proposition de nouveau contrat doit être demandée pour la salle polyvalente Fontvieille, seule concernée par ces changements.
**Elle** propose de demander ce contrat auprès d'EDF pour plus de sécurité, selon les critères ci-après :

- ✓ puissances souscrites identiques à celles actuelles, à savoir, **18 kVA en hiver et 42 kVA en été**, dans tous les postes tarifaires,
- ✓ durée du contrat 3 ans,
- ✓ prix ferme pendant la durée du marché,
- ✓ modalités de paiement identiques à celles actuelles,
- ✓ à compter du 1er janvier 2016.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ✓ **Décide** de demander à EDF une proposition de nouveau contrat pour la salle polyvalente Fontvieille,
- ✓ **Mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

***Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,***
Pour copie conforme,
Le Maire

*Acte rendu exécutoire*
*après dépôt en Préfecture*
*le* 19 FEV. 2015
*et publication ou notification*
*du* 19 FEV. 2015